

**Extrait des délibérations - Compte rendu sommaire
Conseil municipal du 23 septembre 2020 20 h**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

		Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
HAZARD	Samuel	x		Sandrine Jacquinet	
GOEURIOT	Bernard	x		Antoni Griggio	
DE PALMA-ANCEL	Angéline	x			
STCHERBININE	Gérard	x			
PROT	Christine	x		Jacqueline Brabant	
JACQUINOT	Pierre	x			
BOURDIN WATRIN	Sylvie	x			
WEISSE	Fabrice	x			
MOUNZER	Diana	x			
LAVINA	Bruno	x			
COLLIGNON	Maryvonne	x			
CORTIAL	Patrick	x			
GRIGGIO	Antoni		x		
BAL	Eric	x			
BRABANT	Jacqueline	x	x	Christine Prot	Départ après délib 2
DEHAND	Philippe	x			
JACQUINET	Sandrine		x		
BATTOU	Pascale	x			
COLAUTTI	Philippe	x			
ROUARD	Guillaume	x			
CASAGRANDE	Emmanuelle	x			
THOMAS	Jean-François	x			
SCHWEITZER	Karen	x			
GRETZ	Dominique		x		
HOUSSON	Matthieu	x			
HAROS	Cécile		x		
LAHAUSSE	Jean-Bernard	x			
GHEWY	Jennifer		x		
RICHARD	Julia	x			
BROCHET	Quentin	x			
ANRIFIDINE	Nasra		x		
WEITEN	Robert	x		Christel Renaud	
RENAUD	Christel		x		

Le conseil s'est ouvert à 20h07

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Quentin BROCHET en qualité de secrétaire de Séance et Charles DEFONTENAY, en qualité d'auxiliaire de séance.

Ordre du jour

Le dernier PV de séance est adopté

1 COMMANDE PUBLIQUE

Validation de l'avant projet définitif dans le cadre des opérations de déconstruction et de dépollution du terrain de Miribel et autorisation de lancer les travaux dans le cadre d'un appel d'offres.

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Majorité	/	2 (Robert Welten, Pouvoir Christel Renaud)

Le Conseil municipal

VALIDE l'avant projet définitif de déconstruction de CONCEPT INFRA à hauteur de 1 648 840,00 € HT soit 1 978 608,00 € TTC et APPROUVE ainsi le coût prévisionnel des travaux à cette hauteur ;

VALIDE l'avant projet définitif de dépollution à hauteur de la somme de 3 383 552,50 € HT soit 4 060 263,00 € TTC et APPROUVE ainsi le coût prévisionnel des travaux à cette hauteur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des plans de financements et à modifier, le cas échéant, les montants indiqués aux subventionneurs lors des demandes initiales de financement ;

AUTORISE lesancements des marchés de travaux à hauteur des montants indiqués.

AUTORISE le dépôt de toutes les autorisations administratives ou pièces nécessaires à la réussite de cette opération.

Validation de l'Avant Projet Définitif du marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un Centre Social et Culturel, secteur Anthouard / Pré l'Evêque

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

VALIDE l'avant projet définitif

VALIDE le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre pour un montant de 363 647,25 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant APD et tous les autres documents y afférents.

Madame Brabant quitte la séance

**Marché de vérification des installations et des bâtiments communaux et intercommunaux -
Constitution d'un groupement de commandes – Autorisation de lancer et attribuer les marchés**

Rapporteur	Pierre JACQUINOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil municipal,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et d'autres communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun le cas échéant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

Immeuble 10 rue des Tanneries affecté à la compétence 'Intercommunale' : Procès-verbal de fin de mise à disposition

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Le Conseil municipal,

DECIDE d'accepter la fin de la mise à disposition de l'immeuble si 10 rue des Tanneries au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et donc sa réintégration dans le patrimoine immobilier de la commune de Verdun,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition afférent

Immeuble 10 rue des Tanneries : Désaffectation, déclassement et cession

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité		
-----------	--	--

Le Conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation et au déclassement de l'immeuble sis 10 rue des Tanneries,

CÈDE l'immeuble sus dénommé Implanté sur un plus grand ensemble cadastré section AB 142 avec une emprise de terrain en nature d'espace vert, au profit de Monsieur Youness SOUBEIR ou de toute personne morale créée à cet effet,

PRECISE que la parcelle AB 142 fera l'objet d'une division par le géomètre de la collectivité, ceci afin de soustraire le bien cédé objet de la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction, notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Étude de Maître MICHEL et MANCINI.

Acquisition de la parcelle BX 363 composant en partie la rue du Chapiron

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
unanimité		/

Monsieur Cortial est sorti de la salle.

Le Conseil municipal

DECIDE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BX 363 appartenant aux consorts ARNOULD et LAFITTE, parcelle qui devenue communale sera ensuite intégrée dans le domaine public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Etude de Maîtres MICHEL/MANCINI.

Acquisition de la parcelle cadastrées section BX 336 composant en partie la rue du Chapiron

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
unanimité	/	/

Monsieur Cortial est sorti de la salle.

Le Conseil municipal,

DECIDE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BX 336 appartenant à la SCI CORTIAL, parcelle qui devenue communale sera ensuite intégrée dans le domaine public communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction, notamment l'acte authentique qui sera rédigé en l'Etude de Maîtres MICHEL/MANCINI.

Cession de la parcelle communale cadastrée section AW 74 1 rue Pierre Curie

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Retour de Monsieur Cortial

Pas de débat

Le Conseil municipal,

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée section AW 74 d'une contenance de 745m² au profit de Monsieur et Madame Jean-Claude BAER, moyennant le prix principal de 4 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction et notamment l'acte authentique.

Cession d'une emprise de terrain rue du Général Corda aux riverains

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à désaffecter et déclasser l'emprise foncière sise rue du Général Corda, d'une surface de 192m² environ (suivant le plan de division du géomètre),

DECIDE la cession dudit terrain au profit de Monsieur David GELEE et de Madame Jessica BILLAS, moyennant le prix de 18€ le m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette transaction, notamment l'acte authentique rédigé par Maître Marie-Laure MICHEL, Notaire.

Cession des parcelles communales BX 126 et 120 avenue d'Etain

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

DECIDE de céder les parcelles cadastrées section BX 120 et BX 126 d'une contenance respective de 2 503m² et de 2 041m² au profit de Monsieur Romain RENAULT (ou de toute personne morale créée à cet effet), moyennant le prix principal de 35 700 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette transaction, notamment l'acte authentique qui sera rédigé par Maître Marie-Laure MICHEL, Notaire

Cession des parcelles cadastrées CO 21, 495, 496, 513 et 514 rue du Docteur Schweitzer

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

DECIDE la cession au profit de Monsieur Joël DAUMAIL et de Madame Viviane CESSA des parcelles communales cadastrées section CO 21, 495, 496, 513 et 514 lieudit Sous les Plantes, d'une contenance de 2 420m², moyennant le prix principal de 7 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à avenanter la convention de mise à disposition précaire des terrains avec l'exploitant agricole et à signer tout document nécessaire à cette transaction, notamment l'acte de vente qui sera rédigé en l'Etude de Maître Natacha MANCINI.

4 FONCTION PUBLIQUE

Inversion des deux rapports Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour et Délibération cadre portant régime indemnitaire – mise à jour

Délibération cadre portant régime indemnitaire – mise à jour

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à appliquer le cadre indemnitaire ci-dessus évoqué,

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- appliquer les modalités mises à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, avec prise en compte dès 2020 de l'introduction de la composante « prime de fin d'année » dans l'IFSE
- fixer par arrêté individuel les montants individuels
- prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Télétravail - Évolutions réglementaires

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la charte et le guide relatifs au télétravail.

5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

FIXE le montant des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans les conditions indiquées ci dessus.

Majoration des Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Rapporteur	Philippe COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Majorité	/	2 (Robert Weiten, Pouvoir Christel Renaud)

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer la double majoration chef-lieu d'arrondissement et DSU, ce qui donne les Indemnités mensuelles brutes ci-dessus mentionnées.

Délégation au Maire dans le cadre des emprunts et de la ligne de trésorerie

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

ADOpte les modalités techniques en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie comme susvisées.

6 LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

Règlement intérieur City Stade Haut de Charmois

Rapporteur	Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

ADOpte le règlement intérieur du lieu précité et d'autoriser Monsieur le Président à le signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

7 FINANCES LOCALES

Budget participatif

Rapporteur	Angellina De Palma ANCEL	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Le Conseil municipal,
 AUTORISE la mise en place d'un budget participatif,
 ADOPTE le règlement intérieur annexé.

Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal - Information

Rapporteur	Bernard GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat
 Le Conseil municipal,
 PREND ACTE de cette rectification.

Subvention de compensation pour l'utilisation du gymnase du Lycée Alain Fournier par Verdun Agglomération Handball

Rapporteur	Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,
 AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention quadripartite d'occupation du gymnase Alain Fournier par Verdun Agglomération Handball, et tous documents s'y rapportant
 AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention de compensation pour la saison 2019/2020 à hauteur de 696,00 €

Demande de subvention exceptionnelle du SAV Rugby - Édition d'un ouvrage pour le Centenaire du 1er club de rugby à Verdun

Rapporteur	Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,
 AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au SAV Rugby sous réserve d'effectivité du projet décrit ci dessus.

Subventions Municipales Sportives 2020 - Fonctionnement

Rapporteur	Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION
A.S.P.T.T.	1 972,00€
CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS	163,00€
CLUB SUBAQUATIQUE VERDUNOIS	4,00€
CLUB VTT ST-SYMPHORIEN	362,00€
FUTSAL CLUB DU GRAND VERDUN	139,00€
JUDO CLUB VERDUNOIS	36,00€
SHOTOKAN KARATE	60,00€
SOCIETE DE TIR	568,00€
TENNIS CLUB VERDUNOIS (versement au TENNIS CLUB DU GRAND VERDUN)	1 373,00€
VERDUN AGGLOMERATION HANDBALL	742,00€
VERDUN AGGLOMERATION VOLLEY	509,00€
U.S.E.P.	350,00€
A.S. ALAIN FOURNIER	54,00€
A.S. SAINTE-ANNE	10,00€

AUTORISE le versement d'une subvention forfaitaire de démarrage au TENNIS CLUB GRAND VERDUN de 100 €

AUTORISE le versement d'une subvention forfaitaire de démarrage à l'ARCHERY TAG VERDUN de 100 €

Sports - Subvention spécifique sportive

Rapporteur	Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention spécifique de 1 000,00€ en faveur de l'association VERDUN AGGLOMÉRATION HANDBALL

CONDITIONNE le versement par l'envoi à la Ville de VERDUN du bilan financier de la manifestation par chaque association. Elle pourra être réajustée en fonction du compte-rendu d'activités et des dépenses si celles-ci sont inférieures au budget prévisionnel.

Subvention de fonctionnement pour l'association Peer Art

Rapporteur	Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention dite de démarrage à l'association Peer Art soit le forfait de 100 €.

Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Transfert de la Flamme Sacrée de PARIS à VERDUN, les 30, 31 octobre et 1er novembre 2020

Rapporteur	Pierre JACQUINOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € au titre de participation financière aux frais d'organisation du transfert de la Flamme Sacrée de Paris à Verdun les 30, 31 octobre et 1er novembre 2020 selon la forme suivante :

- un 1er versement de 2 000 € sera effectué avant la manifestation
- un 2ème versement intervenant après effectivité et la production d'un bilan financier.

Subvention de fonctionnement - Association Meuse en Scène, Club Théâtre Verdun

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement dite de démarrage à l'association Meuse en Scène – Club Théâtre Verdun, soit le forfait de 100 €.

Mécénat pour le Faubourg du Blues 2020

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir les montants cités ci-dessus et à signer une convention de mécénat avec chacune des trois entreprises, convenant des conditions mutuelles de ce partenariat.

Tarifs Faubourg du Blues

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les tarifs d'entrée ci-dessus pour les concerts donnés dans le cadre du festival « Faubourg du Blues » pour son édition 2020.

Contrat Educatif Local : Répartition des subventions CEL 2018/2019

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE le versement des subventions précitées

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Modification du Règlement Intérieur de la Salle Jeanne d'Arc

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le Règlement intérieur de la salle Jeanne d'Arc.

9 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Nouvelle dénomination de lieu public

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

ADOpte cette nouvelle dénomination « rue sous les Briquettes » pour la nouvelle voie reliant le lotissement dit des Bouillères à la rue du Capitaine de Vaisseau Mine.

Convention de partenariat entre la Ville de Verdun et ENEDIS dans le cadre du programme « Action Coeur de Ville

Rapporteur	Samuel HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
unanimité	/	/

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Verdun et ENEDIS dans le cadre du programme « Action Coeur de Ville »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

La séance est levée à 22h07

A Verdun, le 24 septembre 2020

Le Maire,
Samuel HAZARD

Le Secrétaire
Quentin BROCHET



